

---

**AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2023, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 07-2017 ET LE**  
**RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 08-2017 VISANT À MODIFIER LES NORMES**

---

---

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 03-2023, modifiant le règlement de zonage no 08-2017 visant à ajouter des normes pour l'hébergement de courte durée et modifiant le règlement de lotissement 08-2017 visant à modifier les normes minimales de lotissement pour des usages agricoles

---

**Prenez avis que :**

1. Lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement n°03-2023 intitulé Règlement numéro 03-2023, modifiant le règlement de zonage no 07-2017 visant à ajouter des normes pour l'hébergement de courte durée et le règlement de lotissement 08-2017 modifiant les normes minimales de lotissement pour des usages agricoles ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mars 2023 à 19h à la sacristie, au 165, rue Principale, Sainte-Monique. L'objet de cette assemblée est de vous présenter ledit règlement. Au cours de cette rencontre, on vous expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 247, rue Principale, Sainte-Monique, durant les heures d'ouverture ;
4. Ce règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Donné à Sainte-Monique, le 7 février 2023

  
\_\_\_\_\_  
**Patrice Vaugeois**  
Directeur général Greffier-trésorier